

JOURNAL DE MONACO

Bulletin officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille - ISSN 1010-8742

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle.....	72,00 €
avec la propriété industrielle.....	116,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle.....	85,00 €
avec la propriété industrielle.....	137,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle.....	103,00 €
avec la propriété industrielle.....	166,00 €
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule.....	55,00 €

INSERTIONS LÉGALES

la ligne hors taxes :	
Greffes Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions)	8,00 €
Gérançes libres, locations gérançes	8,50 €
Commerces (cessions, etc...)	8,90 €
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées, avis financiers, etc...)	9,30 €

SOMMAIRE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2016-624 du 20 octobre 2016 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « S.A.M. MONACO ARS » au capital de 380.000 € (p. 2506).

Arrêté Ministériel n° 2016-625 du 20 octobre 2016 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement (p. 2506).

Arrêté Ministériel n° 2016-626 du 21 octobre 2016 interdisant la vente de boissons alcoolisées à l'occasion d'une manifestation sportive (p. 2507).

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 2016-3725 du 21 octobre 2016 réglementant le stationnement et la circulation des véhicules ainsi que la circulation des piétons à l'occasion de travaux d'intérêt public (p. 2507).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions » (p. 2508).

Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » (p. 2508).

Modification de l'heure légale - Année 2016 (p. 2508).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2016-180 d'un Chauffeur à la Direction des Travaux Publics (p. 2508).

Avis de recrutement n° 2016-181 d'un Conducteur de travaux à la Direction des Travaux Publics (p. 2509).

Avis de recrutement n° 2016-182 d'un Administrateur au Conseil National (p. 2509).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat.

Appel à candidatures pour les logements domaniaux disponibles en 2017 (p. 2509).

MAIRIE

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 en Principauté (p. 2510).

Renouvellement des concessions trentenaires au cimetière (p. 2510).

Avis de vacance d'emplois n° 2016-083 à la Patinoire, dépendant du Service des Sports et des Associations (p. 2512).

INFORMATIONS (p. 2513).**INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 2515 à p. 2532).****ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Arrêté Ministériel n° 2016-624 du 20 octobre 2016 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « S.A.M. MONACO ARS » au capital de 380.000 €.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « S.A.M. MONACO ARS » agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 15 juillet 2016 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 octobre 2016 ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

Est autorisée la modification de :

- l'article 7 des statuts ayant pour objet de réduire le capital social de la somme de 380.000 € à celle de 180.000 € et de diminuer la valeur nominale de l'action de la somme de 152 € à celle de 72 € ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 juillet 2016.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt octobre deux mille seize.

Le Ministre d'Etat,
S. TELLE.

Arrêté Ministériel n° 2016-625 du 20 octobre 2016 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 octobre 2016 ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

Il est ouvert un concours en vue du recrutement d'une Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement de la Principauté (catégorie C - indices majorés extrêmes 217/300).

ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- 1°) être de nationalité monégasque ;
- 2°) exercer en qualité d'Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement de la Principauté depuis au moins une année.

ART. 3.

Les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre,
- deux extraits de leur acte de naissance,
- un extrait du casier judiciaire,
- un certificat de nationalité,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- Mme Valérie VIOIRA-PUYO, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, ou son représentant, Président ;
- M. Christophe PRAT, Directeur Général du Département de l'Intérieur, ou son représentant ;
- M. Thierry ORSINI, Directeur Général du Département des Finances et de l'Economie, ou son représentant ;
- Mme Isabelle BONNAL, Directeur de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, ou son représentant ;
- M. Jean-Charles GASTAUD, représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente, ou son suppléant.

ART. 6.

Le recrutement des candidats retenus s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée.

ART. 7.

Le Secrétaire Général du Gouvernement et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt octobre deux mille seize.

Le Ministre d'Etat,
S. TELLE.

Arrêté Ministériel n° 2016-626 du 21 octobre 2016 interdisant la vente de boissons alcoolisées à l'occasion d'une manifestation sportive.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.283 du 7 juin 2004 relative à l'organisation de la sécurité civile ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 27 juillet 2016 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La vente de boissons alcoolisées est interdite dans les quartiers de Fontvieille et de la Condamine, ainsi que sur le site du Port Hercule, à l'occasion de la rencontre de football de Ligue des Champions, Journée 4, devant opposer l'équipe de l'A.S. MONACO F.C. à celle du CSKA Moscou, le mercredi 2 novembre 2016 à 20 h 45 au Stade Louis II.

ART. 2.

Cette interdiction s'applique à tous les commerces établis dans les quartiers et le site mentionnés à l'article précédent, le jour du match, de 14 h 30 à 20 h 45.

ART. 3.

Tout manquement à cette interdiction sera sanctionné conformément aux textes en vigueur.

ART. 4.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-et-un octobre deux mille seize.

Le Ministre d'Etat,
S. TELLE.

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 2016-3725 du 21 octobre 2016 réglementant le stationnement et la circulation des véhicules ainsi que la circulation des piétons à l'occasion de travaux d'intérêt public.

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'ordonnance-loi n° 674 du 3 novembre 1959 concernant l'urbanisme, la construction et la voirie, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la Route), modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.647 du 9 septembre 1966 concernant l'urbanisme, la construction et la voirie, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 63-170 du 10 juillet 1963 relatif à l'exécution de tranchées et à la pose ou l'entretien de canalisations dans le domaine public, modifié ;

Vu l'arrêté municipal du 25 juillet 1930 réglementant la circulation des piétons ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A l'occasion de travaux d'intérêt public, les dispositions réglementaires suivantes relatives au stationnement et à la circulation des véhicules ainsi qu'à la circulation des piétons sont arrêtées.

ART. 2.

Du lundi 24 octobre 2016 à 07 heures au vendredi 07 juillet 2017 à 19 heures, le stationnement des véhicules est interdit avenue Princesse Grace, voie amont, dans sa section comprise face à son n° 40 et la giration sise entre ses n° 24 à 22.

ART. 3.

Du lundi 24 octobre 2016 à 07 heures au vendredi 07 juillet 2017 à 19 heures, la circulation des véhicules est interdite avenue Princesse Grace, voie amont, dans sa section comprise face à son n° 40 et la giration sise entre ses n° 24 à 22, et ce, dans ce sens.

ART. 4.

Du lundi 24 octobre 2016 à 07 heures au vendredi 07 juillet 2017 à 19 heures, la circulation des piétons est interdite avenue Princesse Grace, trottoir amont, dans sa section comprise face à son n° 40 et la giration sise entre ses n° 24 à 22.

ART. 5.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules des services publics, de secours et de chantier ainsi qu'à leurs personnels.

ART. 6.

Les dispositions particulières relatives au stationnement et à la circulation des véhicules édictées dans le présent arrêté pourront être modifiées et/ou levées par mesures de police en fonction du déroulé des travaux et des événements susceptibles de nécessiter une modification du schéma de circulation.

ART. 7.

Les dispositions fixées par l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 modifié, contraires au présent arrêté, sont suspendues.

ART. 8.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 9.

En raison de l'urgence, le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article 48 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée.

ART. 10.

Une ampliation du présent arrêté en date du 21 octobre 2016 a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 21 octobre 2016.

Le Maire,
G. MARSAN.

Arrêté affiché à la porte de la Mairie le vendredi 21 octobre 2016.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions ».

L'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions » Edition 2009 est en vente au Ministère d'Etat, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros T.T.C.

Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions ».

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » Edition 2009 est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

Modification de l'heure légale - Année 2016.

Selon les dispositions de l'arrêté ministériel n° 2012-137 du 21 mars 2012, l'heure légale qui avait été avancée d'une heure le dimanche 27 mars 2016, à deux heures, sera retardée d'une heure le dimanche 30 octobre 2016, à trois heures du matin.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2016-180 d'un Chauffeur à la Direction des Travaux Publics.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Chauffeur à la Direction des Travaux Publics, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 236/322.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- justifier d'un niveau d'études équivalent au Brevet des Collèges ;
- être titulaire du permis de conduire des catégories « A1 » et « B » ;
- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, parlé) ;
- être apte à effectuer des tâches administratives (photocopies, scan et classement de documents) ;
- avoir une bonne présentation et faire preuve de discrétion ;
- être apte à porter des charges lourdes ;
- faire preuve de disponibilité.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les missions du poste impliquent d'effectuer quotidiennement des tournées de collecte / distribution de courriers en scooter.

Avis de recrutement n° 2016-181 d'un Conducteur de travaux à la Direction des Travaux Publics.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Conducteur de travaux à la Direction des Travaux Publics, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 362/482.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un Baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention dans le domaine du bâtiment et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois années en matière de suivi de chantier du bâtiment, de travaux publics et notamment de collaboration à la maîtrise d'ouvrage ;

- ou, à défaut de la précédente condition, posséder un diplôme du B.E.P. ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq années en matière de suivi de chantier du bâtiment, de travaux publics et notamment de collaboration à la maîtrise d'ouvrage ;

- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- maîtriser l'utilisation d'outils informatiques de gestion ;
- posséder de bonnes capacités relationnelles.

Avis de recrutement n° 2016-182 d'un Administrateur au Conseil National.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Administrateur au Conseil National, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 412/515.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder, dans le domaine du droit, un diplôme national sanctionnant quatre années d'études supérieures ou un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;

- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux années dans le domaine juridique ;

- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- posséder de bonnes aptitudes à la rédaction et à la synthèse de documents ;
- avoir de bonnes connaissances en langue anglaise ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel) ;
- avoir de bonnes qualités relationnelles ;
- être doté d'une bonne connaissance de l'environnement monégasque sur le plan institutionnel, associatif, culturel et économique ;

- la possession d'un diplôme du 3^{ème} cycle dans le domaine du droit serait appréciée.

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils devront accepter les contraintes horaires liées à l'Institution et à l'emploi.

ENVOI DES DOSSIERS

Pour répondre aux avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, les documents suivants :

- une lettre de motivation,
- un curriculum-vitae à jour,
- une copie de leurs titres et références s'ils ne l'ont pas déjà fournie dans le cadre d'une précédente candidature datant de moins de six mois, soit électroniquement par le biais du Téléservice à l'adresse suivante : <https://teleservice.gouv.mc/candidature-fpe>, soit par courrier à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, au Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex.

Les dossiers de candidature incomplets ou transmis hors délai ne seront pas pris en considération.

Il est précisé que des épreuves pourront être organisées afin de départager les candidats en présence.

Les candidats s'engagent, à la demande de l'Administration, à produire notamment un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

Le délai pour postuler à ces avis de recrutement est prolongé jusqu'au mercredi 9 novembre 2016 inclus.

**DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

Direction de l'Habitat.

Appel à candidatures pour les logements domaniaux disponibles en 2017.

La Direction de l'Habitat fait connaître aux personnes de nationalité monégasque intéressées par la location d'appartements domaniaux qu'elles peuvent, à compter du lundi 24 octobre 2016, poser leur candidature au moyen d'un formulaire à retirer à l'accueil de ladite Direction - 10 bis, Quai Antoine 1^{er} à Monaco, ouverte de 9 h 30 à 17 h 00 du lundi au vendredi sans interruption - ou à télécharger sur la fiche d'information « Demander l'attribution d'un logement domaniaux à Monaco », accessible dans la rubrique Logement sur le site de Service Public du Gouvernement Princier <http://service-public-particuliers.gouv.mc>.

Les dossiers devront impérativement être restitués, dûment complétés et accompagnés de l'ensemble des justificatifs nécessaires, au plus tard le vendredi 18 novembre 2016 à 17 h 00.

Les inscriptions seront impérativement closes à cette échéance et les candidatures réceptionnées après cette date ainsi que les dossiers incomplets ne pourront pas être instruits.

Les pétitionnaires sont invités à prendre connaissance de l'arrêté ministériel n° 2007-519 du 19 octobre 2007, modifié, relatif aux conditions d'attributions des logements domaniaux dont les textes sont disponibles sur le site de Service Public du Gouvernement Princier à la rubrique Logement <http://service-public-particuliers.gouv.mc>.

MAIRIE

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 en Principauté.

La Principauté de Monaco célébrera, le vendredi 11 novembre 2016, l'Armistice de 1918.

La traditionnelle Cérémonie du Souvenir en hommage aux Morts des deux guerres, se tiendra à 11 heures, devant le Monument aux Morts du Cimetière et se déroulera comme suit :

- Dépôt de couronne
- Prière pour les Morts
- Sonnerie aux Morts
- Minute de silence
- Prière pour la Paix
- Hymnes nationaux alliés, exécutés par la Musique Municipale.

La Mairie de Monaco convie toutes les personnalités et les membres des Associations patriotiques et de la Résistance à assister à cette Commémoration.

Renouvellement des concessions trentenaires au cimetière.

Le Maire informe les habitants de la Principauté que les concessions acquises en 1987 doivent être renouvelées auprès de la SO.MO.THA., à compter du 2 janvier 2017.

Un avis a été placé sur chaque concession expirée. La liste des concessions est affichée à la Mairie et aux conciergeries du Cimetière.

CONCESSIONNAIRE	Lieu	Nu- méro	Type	ECHEANCE
ABRIL DE VIVERO GRISELDIS	Clématite	148	Case Basse	13/04/2017
AGARLA VEUVE ERMENEGILDE	Capucine	96	Case Haute	01/10/2017
ALBERANI MARGUERITE HOIRS	Clématite	137	Case Haute	13/11/2017

CONCESSIONNAIRE	Lieu	Nu- méro	Type	ECHEANCE
ALBERTINOLI VEUVE LOUIS	Bruyère	546	Caveau	01/01/2017
ALIPRENDI GILBERT	Géranium	65	Caveau	13/05/2017
AMOZIG SIMONE	Carré Israélite (Case)	87	Case Haute	06/08/2017
AONZO MARIE EMMA	Bruyère	551	Caveau	01/03/2017
AQUILINA JEAN- MARIE	Chèvrefeuille	138	Case Haute	13/01/2017
AUNE MARIE- ANTOINETTE NEE ALMOULRIC	Clématite	294	Case Haute	11/05/2017
BALLAURI CHARLOTTE	Capucine	83	Case Haute	01/07/2017
BARON JOHN VEUVE	Capucine	69	Case Basse	01/04/2017
BARON JOHN VEUVE	Capucine	68	Case Basse	01/04/2017
BARRAL VEUVE DONATIEN	Chèvrefeuille	153	Caveau	01/08/2017
BARRUERO JEAN- LOUIS HOIRS	Clématite	295	Case Basse	24/09/2017
BELLINGERI JOSETTE	Chèvrefeuille	161	Case Basse	02/04/2017
BENNE LOUIS	Clématite	173	Case Haute	19/04/2017
BENTINI HUGUES	Clématite	185	Case Haute	09/11/2017
BERENGER JOSEPH	Chèvrefeuille	16	Caveau	01/12/2017
BERSANI VEUVE JEAN	Chèvrefeuille	154	Caveau	01/08/2017
BERTOLA JOSEPH	Chèvrefeuille	152	Caveau	01/06/2017
BERTOLA NEE GAROFALO MERCEDES	Jasmin	143	Case Basse	19/10/2017
BERTOLA SERGE	Chèvrefeuille	160	Case Basse	03/04/2017
BILLON SIMONE	Chèvrefeuille	16	Case Basse	24/06/2017
BIMA ADRIENNE	Clématite	264	Case Basse	22/06/2017
BIMA ADRIENNE	Clématite	265	Case Basse	22/06/2017
BOLTON JUNE	Escalier Jacaranda	90	Petite Case	23/10/2017
BORSARI RENE	Clématite	114	Case Basse	31/03/2017
BOURDAULT HOIRS	Clématite	292	Case Haute	22/04/2017
BOURGEOIS RENEE	Capucine	116	Case Basse	01/10/2017
BOVINI JEANNE	Chèvrefeuille	154	Case Basse	20/03/2017
BRACCO SOLANGE	Capucine	82	Case Haute	01/07/2017
BRUNHES JEANNE	Clématite	29	Case Haute	27/04/2017
BRUNO MARIE- ROSE	Chèvrefeuille	135	Case Haute	26/01/2017
BRYCH FRANCOIS	Bruyère	562	Caveau	01/12/2017
CALVANO FRANCOIS	Chèvrefeuille	169	Case Haute	01/02/2017
CANGIOLINI MARIE HOIRS	Chèvrefeuille	172	Case Haute	09/11/2017

CONCESSIONNAIRE	Lieu	Nu- méro	Type	ECHEANCE
CANTILLON VEUVE JULES	Clématite	201	Case Basse	15/04/2017
CARDELLINO EMMA ET ORRIGO ANGE	Chèvrefeuille	151	Caveau	01/06/2017
CARON LOUIS	Capucine	106	Case Basse	01/10/2017
CHEMLA MARIE- THERESE	Carré Israélite (Case)	86	Case Haute	23/04/2017
CHOLLET THEA	Capucine	71	Case Haute	01/04/2017
CHOLLET THEA	Capucine	72	Case Haute	01/04/2017
COMMAN CHARLES	Clématite	104	Case Basse	18/05/2017
COROMINAS JEAN HOIRS	Clématite	179	Case Haute	02/11/2017
DANZO JEROME	Capucine	81	Case Haute	01/06/2017
DAVAL MICHELE	Hortensia	139	Case Haute	11/05/2017
DAVIS MARIE- JEANNE	Carré Israélite (Case)	85	Case Haute	30/01/2017
DE GREGORI ALDO ET JEANNE	Clématite	230	Case Haute	12/11/2017
DE HOE ROBERT	Capucine	58	Case Basse	01/04/2017
DE HOE ROBERT	Capucine	57	Case Basse	01/04/2017
DEBRENNE CHRISTIAN	Chèvrefeuille	12	Case Basse	28/03/2017
DESEUTER MARIETTE	Chèvrefeuille	148	Case Basse	10/03/2017
DOMENICHINI ELVIRE	Capucine	97	Case Haute	01/10/2017
FAES VEUVE AUGUSTE	Capucine	56	Case Basse	01/04/2017
FERRAND JEAN	Capucine	104	Case Basse	01/10/2017
FERRAND JEAN	Capucine	103	Case Basse	01/10/2017
FERRERO ANTOINE HOIRS	Genêt	313	Case Basse	27/07/2017
FERRUA FLORENT	Bruyère	549	Caveau	01/02/2017
FIESCHI LOUIS	Dahlia	11	Case Basse	31/03/2017
FIN VEUVE EDMOND	Capucine	99	Case Basse	01/07/2017
FIOCO ELISE (FIOCCO)	Bruyère	542	Caveau	01/05/2017
FIZZAROTTI EMMANUEL	Hortensia	132	Case Haute	03/11/2017
FLEURET MARIE	Clématite	215	Case Basse	09/08/2017
FRANCHINI NATALE HOIRS	Chèvrefeuille	127	Case Haute	03/09/2017
FRANCIOSA JEAN	Capucine	92	Case Haute	01/08/2017
FRATESCHI LISETTE	Capucine	148	Case Basse	14/12/2017
FROMENT HENRIETTE HOIRS	Clématite	239	Case Haute	02/01/2017
FULCHERI VALENTINE	Chèvrefeuille	63	Case Basse	10/06/2017
GAILLARD VEUVE GUILLAUME	Bruyère	563	Caveau	19/12/2017

CONCESSIONNAIRE	Lieu	Nu- méro	Type	ECHEANCE
GAILLARD VEUVE JEROME	Bruyère	558	Caveau	01/10/2017
GALLO ANDRE	Chèvrefeuille	102	Case Basse	27/05/2017
GARBARINO VEUVE Y.	Chèvrefeuille	157	Caveau	01/10/2017
GARELLI GEORGES B.	Dahlia	9	Case Basse	01/07/2017
GARELLI GEORGES HOIRS	Dahlia	10	Case Basse	01/07/2017
GASTAUD CLAUDETTE NEE TCHOBANIAN ET TCHOBANIAN ELIANE	Géranium	211	Caveau	13/01/2017
GELOSI HENRI	Capucine	54	Case Basse	01/03/2017
GELOSI HENRI	Capucine	53	Case Basse	01/03/2017
GHIZZI MARIE HOIRS	Chèvrefeuille	29	Case Haute	21/01/2017
GIACCARDI VEUVE D.	Chèvrefeuille	158	Caveau	01/11/2017
GIACOMELLI MARIO	Capucine	70	Case Basse	01/04/2017
HENTSCH CHARLOTTE	Chèvrefeuille	163	Case Basse	20/06/2017
HIESTAND - MOUSSET	Capucine	100	Case Basse	01/12/2017
ISRAEL - MOSSERI RAYMOND	Capucine	91	Case Haute	01/08/2017
JACOPS ALEXIS	Bruyère	550	Caveau	01/02/2017
JOUET JEAN	Capucine	47	Case Haute	01/02/2017
KAHL GEORG MADAME	Chèvrefeuille	151	Case Basse	29/06/2017
KARONIAS AYOU	Clématite	221	Case Haute	10/10/2017
KOPOROSSY MADELEINE	Clématite	262	Case Basse	20/08/2017
LANTERI ANTOINE	Chèvrefeuille	148	Caveau	01/04/2017
LE SEYEUX DENISE	Capucine	55	Case Basse	01/03/2017
LEJEUNE EDOUARD	Capucine	65	Case Basse	01/03/2017
LEPRI ANNA NEE BEVAGNA	Capucine	77	Case Haute	01/05/2017
LEYSSSEN GERMAINE HOIRS	Chèvrefeuille	128	Case Haute	06/01/2017
LUNDGREEN MARIE	Clématite	200	Case Basse	26/08/2017
MACCARIO SEBASTIEN HOIRS	Capucine	120	Case Haute	01/11/2017
MACCARIO SEBASTIEN HOIRS	Capucine	121	Case Haute	01/11/2017
MAGNAN MARIE- JOSE	Géranium	62	Caveau	31/05/2017
MAISON JEANNE HOIRS	Clématite	293	Case Haute	14/09/2017
MALFROY ALICE	Capucine	85	Case Haute	06/02/2017

CONCESSIONNAIRE	Lieu	Nu- méro	Type	ECHEANCE
MANSUY MARIE-THERESE	Clématite	208	Case Basse	28/04/2017
MARCHAL HENRI	Clématite	38	Case Haute	27/04/2017
MARCHAL HENRI	Clématite	39	Case Haute	27/04/2017
MARINELLI VEUVE VICTOR	Capucine	94	Case Haute	01/09/2017
MARQUET PAUL	Jasmin	56	Case Basse	12/10/2017
MARTIN PIERRE	Géranium	61	Caveau	17/11/2017
MARTINI ADA	Dahlia	110	Case Basse	21/10/2017
MARTINI ROGER	Capucine	4	Case Basse	13/07/2017
MARUCCHI VEUVE SEVERIN (MARRUCHI)	Capucine	110	Case Basse	01/10/2017
MATTHYSSENS VEUVE	Bruyère	561	Caveau	01/11/2017
MENCARAGLIA ORESTE	Bruyère	560	Caveau	01/11/2017
MERLINO JOSETTE	Géranium	66	Caveau	11/05/2017
MICHAEL ENID	Escalier Jacaranda	102	Petite Case	09/11/2017
MIGLIORATI JOSEPH	Capucine	150	Case Haute	01/07/2017
MULLY - WURLOD MARGUERITE	Chèvrefeuille	164	Case Basse	20/07/2017
MUS MARIE-LOUISE HOIRS	Capucine	86	Case Haute	12/09/2017
PAILLOCHER AUGUSTE	Clématite	194	Case Haute	22/12/2017
PALANCA ELIANE	Escalier Jacaranda	24	Petite Case	23/04/2017
PASTORELLI JEAN	Géranium	87	Caveau	04/07/2017
PATARD VEUVE RAYMOND	Genêt	103	Case Basse	01/10/2017
PERI JEAN	Bruyère	553	Caveau	01/06/2017
PIERIMARCHI WALTER	Clématite	51	Case Basse	07/05/2017
PIRON JEAN	Bruyère	564	Caveau	01/12/2017
POZZI VEUVE ANTOINE	Bruyère	547	Caveau	01/01/2017
PRAVI BRUNO (BRAVI)	Capucine	117	Case Basse	01/10/2017
PREVOST BERNARD	Dahlia	129	Case Haute	02/02/2017
PREVOST BERNARD MADAME	Dahlia	128	Case Haute	03/11/2017
REVEREAU GASTON	Capucine	52	Case Basse	01/02/2017
RICHARD LAURE NEE BARBERIS	Chèvrefeuille	149	Caveau	01/05/2017
ROSSI MARIE HOIRS	Bruyère	548	Caveau	01/02/2017
SARAFIAN ANNIE	Chèvrefeuille	81	Case Haute	14/08/2017
SCATENA JEAN HOIRS	Chèvrefeuille	57	Case Basse	22/06/2017

CONCESSIONNAIRE	Lieu	Nu- méro	Type	ECHEANCE
SCATENA LUISA HOIRS	Chèvrefeuille	79	Case Haute	11/08/2017
SEREN INES	Géranium	76	Caveau	13/05/2017
SIERONSKI MARIE-JEANNE	Clématite	83	Case Haute	16/05/2017
SIRI FRANCINE	Géranium	60	Caveau	01/05/2017
SIRI FRANCINE	Géranium	59	Caveau	01/05/2017
SODANO VEUVE DANIEL	Bruyère	565	Caveau	01/12/2017
SOSSO MICHEL M. ET MME	Géranium	79	Caveau	03/07/2017
STELLA OMEMO	Bruyère	555	Caveau	01/08/2017
SZEGEDY ALEXANDRE HOIRS	Chèvrefeuille	125	Case Haute	08/04/2017
TERESTCHENKO VEUVE MICHEL	Bruyère	581	Caveau	04/10/2017
TESTA FELIX	Capucine	76	Case Haute	01/04/2017
TESTA VEUVE EUGENE	Chèvrefeuille	155	Caveau	01/09/2017
TISCORNI JEAN-MARIE	Clématite	209	Case Basse	31/03/2017
TORELLI ALDO	Clématite	68	Case Basse	04/04/2017
TROUBETZKOY GLADYS (PRINCESSE) HOIRS	Dahlia	1	Case Basse	07/11/2017
TURCHETTI YVAN	Chèvrefeuille	15	Case Basse	20/06/2017
VAN CAMPENHOUT HOIRS	Chèvrefeuille	74	Case Haute	05/08/2017
VANNUCCI ALBERT M. ET MME NEE DIE	Géranium	195	Caveau	06/07/2017
VATRICAN VEUVE ALAIN	Géranium	212	Caveau	25/02/2017
VAUTE HELENE	Chèvrefeuille	150	Caveau	01/05/2017
VEGLIA CHARLES	Capucine	122	Case Haute	01/12/2017
VERDINO JEAN	Capucine	108	Case Basse	01/10/2017
VIALE NEE PASSET VEUVE ANTOINE	Bruyère	556	Caveau	01/09/2017
VIALLE DENISE	Clématite	296	Case Basse	22/09/2017
VICARELLI VEUVE GUIDO	Bruyère	557	Caveau	01/10/2017
VIGNA ALBERT	Chèvrefeuille	147	Caveau	01/12/2017
WEBER NEE FERRERO CLAUDINE	Chèvrefeuille	53	Case Basse	03/06/2017

Avis de vacance d'emplois n° 2016-083 à la Patinoire, dépendant du Service des Sports et des Associations.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître que les emplois suivants seront vacants à la Patinoire, dépendant du Service des Sports et des Associations :

- pour la période du jeudi 1^{er} décembre 2016 au dimanche 12 mars 2017 inclus :

- 2 caissier(e)s
- 4 surveillant(e)s de cabines
- 5 surveillant(e)s - contrôleurs
- 1 surveillant(e) apte à prodiguer les premiers soins et à évaluer l'importance de la blessure avant d'alerter les secours.

- pour la période du samedi 17 décembre 2016 au samedi 7 janvier 2017 inclus :

- 2 surveillant(e)s de cabines
- 2 surveillant(e)s - contrôleurs

Les candidat(e)s intéressé(e)s par ces emplois devront être aptes à assurer un service de jour comme de nuit, les samedis, dimanches et jours fériés compris.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne l'avis de vacances visé ci-dessus, les candidats devront adresser, au Secrétariat Général de la Mairie, dans un délai de dix jours à compter de sa publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
- un curriculum-vitae ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Eglise Saint-Nicolas - Foyer Paroissial

Le 7 novembre, à 19 h,
Ciné-club : projection du film « Métropolis » suivie d'un débat.

Opéra de Monte-Carlo - Salle Garnier

Le 4 novembre, à 20 h,
Récital lyrique par Bryn Terfel, baryton-basse accompagné au piano par Natalia Katyukova, organisé par l'opéra de Monte-Carlo. Au programme : De Lewis, Williams, Keel, Ibert, Davies, Schubert, Rodgers & Hammerstein, Lerner & Loewe, Bock.

Le 11 novembre, à 20 h 30,
Concert par Katia et Marielle Labèque.

Le 12 novembre, à 20 h 30,
Monte-Carlo Classic Rock avec The Musical Box.

Les 17 et 18 novembre, à 20 h 30,
Monte-Carlo Classic Rock avec King Crimson.

Auditorium Rainier III

Le 30 octobre, à 15 h,
Série Concert Famille : concert symphonique à l'occasion d'Halloween par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Julien Masmondet. Au programme : Williams, Moussorgsky, Berlioz, Herrmann et Saint-Saëns.

Le 10 novembre, à 18 h 30,
Série Happy Hour Musical : concert de musique de chambre par le Quintette Invictus composé de Gérald Rolland et Rémy Labarthe, trompette, David Pauvert, cor, Andrea Calcagno, trombone et Florian Wielgosik, tuba. Au programme : Haendel, Holborne, Bach, Ewald, Plog, Bernstein et Crespo.

Grimaldi Forum

Le 4 novembre, à 20 h 30,
Show humo-rythmique avec Fills Monkey.

Le 13 novembre, à 15 h,
Le 16 novembre, à 20 h,

Opéra « Nabucco » de Giuseppe Verdi avec Leo Nucci, Gaston Rivero, Vitalij Kowaljow, Anna Pirozzi, Béatrice Uria-Monzon, José Antonio García, Maurizio Pace, Anna Nalbandiants, le Chœur de l'Opéra de Monte-Carlo et l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Giuseppe Finzi, organisé par l'Opéra de Monte-Carlo.

Théâtre Princesse Grace

Le 3 novembre, à 20 h 30,
« Le Poisson belge » de Léonore Confino avec Marc Lavoine et Géraldine Martineau.

Les 9 et 10 novembre, à 20 h 30,
Représentation théâtrale : « Le Mensonge » de Florian Zeller avec Pierre Arditi, Evelyne Bouix, Josiane Stoléru et Jean-Michel Dupuis.

Le 15 novembre, à 20 h 30,
Représentation théâtrale : « Moi, Pirandello » de Luigi Pirandello avec Nicole Oliver, Christian Crahay, Axel de Booseré et Jean-Claude Berutti.

Théâtre des Variétés

Le 4 novembre, à 18 h 30,
Conférence avec projection sur le thème « Fêtes et divertissements à la cour de Versailles » par Fabrice Conan, historien de l'art, organisée par l'Association Monégasque pour la Connaissance des Arts.

Le 6 novembre, à 15 h,
Spectacle pour enfants « Le pays du souvenir » avec le ventriloque Domi et sa marionnette Annette.

Le 12 novembre, à 15 h,
Spectacle de cabaret avec « les Swings ».

Le 17 novembre, de 19 h à 21 h,
Les Ateliers Philosophiques sur le thème « Quels maux pour le corps ? Le corps souffrant » avec Claire Marin et Bertrand Quentin, philosophes et Sabine Prokhoris, psychanalyste, organisés par Les Rencontres Philosophiques de Monaco.

Théâtre des Muses

Les 10 et 11 novembre, à 20 h 30,
Le 12 novembre, à 21 h,
Le 13 novembre, à 16 h 30,
« La touche étoile », spectacle de et avec Gilles Dyrek, Benjamin Alazraki ou Jean-Gilles Barbier et Eric Mariotto.

Les 17 et 18 novembre, à 20 h 30,

Le 19 novembre, à 21 h,

Le 20 novembre, à 16 h 30,

« Dom Juan et les clowns », comédie de Molière avec Thierry Surace, Jérôme Schoof, Sylvia Scantamburlo, Elodie Robardet, Eva Rami, Christophe Servas, Frédéric Rubio et Florent Chauvet.

Espace Léo Ferré

Le 11 novembre, à 20 h 30,

Concert par Feu! Chatterton (Rock).

Médiathèque de Monaco - Sonothèque José Notari

Le 8 novembre, à 12 h 15,

Picnic Music : Radiohead, The Astoria London live 1994 sur grand écran.

Médiathèque de Monaco - Bibliothèque Louis Notari

Le 2 novembre, à 19 h,

Ciné-Club : Projection du film « Au nom du peuple italien » de Dino Risi.

Le 9 novembre, à 17 h,

Conférence autour de l'exposition « Monoïkos, histoire antique de la Principauté » du Musée d'Anthropologie Préhistorique.

Le 17 novembre, à 19 h,

Ciné club : Projection du film « Dommage que tu sois une canaille » d'Alessandro Blasetti.

Espace Fontvieille

Jusqu'au 30 octobre,

Art Monaco 2016 - Salon d'Art Contemporain.

Du 4 au 6 novembre, de 10 h à 19 h 30,

Grande Braderie des Commerçants de Monaco.

Du 12 au 20 novembre,

17^{ème} No Finish Line organisée par l'Association Children and Future.

Port Hercule

Le 18 novembre, à 20 h,

Dans le cadre de la Fête Nationale Monégasque, Show Laser.

Jusqu'au 19 novembre,

Foire Attractions.

Principauté de Monaco

Du 3 au 5 novembre,

5^{ème} Monte Carlo Whisky Festival - festival de la culture écossaise et du divertissement, organisé par La Maison d'Ecosse.

Les 18 et 19 novembre,

Manifestations de la Fête Nationale Monégasque.

Expositions

Musée Océanographique

Tous les jours, de 10 h à 19 h,

Le Musée Océanographique propose une exposition sensation à la rencontre des requins : visites des aquariums, exposition de plusieurs mâchoires, rencontre avec les requins.

Musée des Timbres et des Monnaies

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h,

Exposition de toutes les monnaies émises par les Princes de Monaco depuis 1640 et d'éléments entrant dans l'élaboration du timbre-poste depuis 1885 jusqu'au timbre dentelé final.

Vente de timbres récents et monnaies, cartes postales, ouvrages philatéliques, ainsi que divers produits tels que carrés de soie et cravates aux armoiries princières.

Nouveau Musée National (Villa Paloma)

Jusqu'au 8 janvier 2017,

Exposition sur le thème « Danse, Danse, Danse ».

Nouveau Musée National (Villa Sauber)

Jusqu'au 15 janvier 2017,

Exposition sur le thème « Designing Dreams, A celebration of Leon Bakst ».

Eglise Saint-Nicolas

Jusqu'au 21 décembre,

Exposition des œuvres de Jorge R. Pombo sur le thème « Religare beyond the sea » - un parcours artistique reliant foi et matière.

Jardin Exotique

Jusqu'au 30 octobre,

Exposition sur le thème « Quand fleurissent les sculptures » par les artistes du Comité Monégasque de l'Association Internationale des Arts Plastiques (AIAP) auprès de l'UNESCO.

Musée d'Anthropologie Préhistorique

Jusqu'au 2 janvier 2017,

Exposition « Monoïkos » - L'histoire antique de la Principauté.

Hôtel Columbus Monte-Carlo

Jusqu'au 30 octobre,

A l'occasion de la Journée Internationale de la Fille, exposition sur le thème « Une Fille Sûre d'Elle ». Vente des œuvres au profit de GenderHopes et de l'Akilah Institute for Women, Kigali, Rwanda.

Salle d'Exposition du Quai Antoine 1^{er}

Jusqu'au 16 novembre, de 13 h à 19 h (sauf le lundi),

Exposition des Œuvres de J-E Lorenzi et D. Lorenzi-Scotto, organisée par la Direction des Affaires Culturelles.

Galerie l'Entrepôt

Jusqu'au 4 novembre, de 15 h à 19 h,

Exposition collective « Bold ».

Du 15 au 17 décembre, de 15 h à 19 h,

Exposition sur le thème « Errances » par Thomas Blanchy, vainqueur de l'Open des Artistes de Monaco 2016.

Yacht Club de Monaco

Du 2 au 6 novembre,

Exposition « YA ! 2016 » - Yachting & Art.

Sports

Monte-Carlo Golf Club

Le 30 octobre,

Coupe Berti - Stableford.

Le 6 novembre,

Coupe Bollag - Stableford.

Le 13 novembre,

Coupe Bagnasco - Stableford.

Stade Louis II

Le 2 novembre, à 20 h 45,
UEFA Champions League : Monaco - Moscou.

Le 5 novembre, à 17 h,
Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Nancy.

Stade Louis II - Salle omnisports Gaston Médecin

Le 29 octobre, à 19 h,
Championnat PRO A de basket : Monaco - Gravelines Dunkerque.

Le 12 novembre, à 19 h,
Championnat PRO A de basket : Monaco - Antibes.

Le 20 novembre, à 18 h 30,
Championnat PRO A de basket : Monaco - Cholet.

Baie de Monaco

Du 11 au 13 novembre,
Voile : Monaco Sportsboat Winter Series (Act I), organisé par le Yacht Club de Monaco.

Plage du Larvotto

Le 6 novembre,
40^{ème} Cross du Larvotto, organisé par l'A.S. Monaco Athlétisme.

Le Sporting Monte-Carlo - Salle des Etoiles

Le 12 novembre,
Monte Carlo Boxing Tournament.

*
* *

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

PARQUET GENERAL

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Maître Patricia GRIMAUD-PALMERO, Huissier, en date du 3 mai 2016, enregistré, le nommé :

- CARTA Enrico, né le 29 avril 1972 à Cagliari (Italie), de Mario et de FARCI Lucia, de nationalité italienne,

actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 15 novembre 2016 à 9 heures, sous la prévention de non-paiement de cotisations sociales.

Délits prévus et réprimés par les articles 1, 12 et 27 de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982, par l'article 26 du Code Pénal, par les articles 2, 9 et 29 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958 sur la retraite des travailleurs indépendants et par l'article 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947 sur les retraites des salariés.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
J. DOREMIEUX.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Maître Patricia GRIMAUD-PALMERO, Huissier, en date du 8 juin 2016, enregistré, le nommé :

- CARTA Enrico, né le 29 avril 1972 à Cagliari (Italie), de Mario et de FARCI Lucia, de nationalité italienne,

actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 15 novembre 2016 à 9 heures, sous la prévention de non-paiement de cotisations sociales.

Délits prévus et réprimés par les articles 1, 12 et 27 de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982 et par l'article 26 du Code Pénal.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
J. DOREMIEUX.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Maître Patricia GRIMAUD-PALMERO, Huissier, en date du 7 octobre 2016, enregistré, la nommée :

- DI CIACCA, épouse DI SOTTO Anita, née le 30 mai 1955 à Edimburgh ou Edimbourg (Grande-Bretagne), de John et de HILLEY Gertrude, de nationalité britannique, commerçante,

actuellement sans domicile ni résidence connus, est citée à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le lundi 14 novembre 2016 à 14 heures 30, sous la prévention de non-paiement des cotisations sociales - CARTI.

Délict prévu et réprimé par les articles 2, 9 et 29 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958 sur la retraite des travailleurs indépendants, 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947 sur les retraites des salariés.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
J. DOREMIEUX.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Maître Patricia GRIMAUD-PALMERO, Huissier, en date du 3 mars 2016, enregistré, le nommé :

- IONETTI Alfredo, né le 1^{er} avril 1933 à Reggio Calabria (Italie), de filiation inconnue, de nationalité italienne,

sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 15 novembre 2016 à 9 heures,

« pour voir statuer sur la demande présentée par le Ministère de la Justice italien d'autoriser l'exécution sur le territoire monégasque de trois jugements en date du 12 mars 2009, 23 février et 14 septembre 2015 du Tribunal de Reggio Calabre, Section des Mesures de Prévention.

Ordonnant la confiscation de la somme figurant :

- au crédit du compte n° 596985 ouvert dans les livres de la Compagnie Monégasque de Banque au nom d'Alfredo IONETTI soit la somme au 24 novembre 2015 de 1.210.619,04 euros en comptes-titres.

Par application des dispositions :

- de l'ordonnance souveraine n° 15.452 du 8 août 2002 rendant exécutoire la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime, faite à Strasbourg le 8 novembre 1990 et des dispositions des articles 5, 6, 7 et 8 de l'ordonnance souveraine n° 15.457 du 9 août 2002 relative à la coopération internationale en matière de saisie et de confiscation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
J. DOREMIEUX.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Maître Patricia GRIMAUD-PALMERO, Huissier, en date du 19 septembre 2016, enregistré, le nommé :

- MACE Dominique, né le 29 avril 1970 à Melun (77), d'Auguste et de LEVEQUE Rita, de nationalité française, sans emploi,

actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le lundi 14 novembre 2016 à 14 heures 30, sous la prévention de transport, mise en circulation ou détention en vue de la mise en circulation de fausse monnaie.

Délict prévu et réprimé par les articles 26, 27, 78, 83-3, 83-4, 83-5, 83-6, 83-7, 83-10 du Code Pénal.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
J. DOREMIEUX.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Maître Patricia GRIMAUD-PALMERO, Huissier, en date du 29 avril 2016, enregistré, le nommé :

- OOSTENDORP Johannes, né le 21 août 1952 à Den Helder (Pays-Bas), de Johannes et de HUIMAN Alida, de nationalité néerlandaise, conseiller en communication et marketing,

actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 15 novembre 2016 à 9 heures, sous la prévention de non-paiement de cotisations sociales.

Délits prévus et réprimés par les articles 1, 12 et 27 de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982, par l'article 26 du Code Pénal, par les articles 2, 9 et 29 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958 sur la retraite des travailleurs indépendants et par l'article 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947 sur les retraites des salariés.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
J. DOREMIEUX.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Maître Patricia GRIMAUD-PALMERO, Huissier, en date du 29 avril 2016, enregistré, le nommé :

- OOSTENDORP Johannes, né le 21 août 1952 à Den Helder (Pays-Bas), de Johannes et de HUIJMAN Alida, de nationalité néerlandaise, conseiller en communication et marketing,

actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 15 novembre 2016 à 9 heures, sous la prévention de non-paiement de cotisations sociales.

Délits prévus et réprimés par les articles 1, 12 et 27 de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982, par l'article 26 du Code Pénal, par les articles 2, 9 et 29 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958 sur la retraite des travailleurs indépendants et par l'article 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947 sur les retraites des salariés.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
J. DOREMIEUX.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Maître Patricia GRIMAUD-PALMERO, Huissier, en date du 12 juillet 2016, enregistré, le nommé :

- PEDERSEN Peer, né le 29 janvier 1967 à Gentofte (Danemark), de Kurt et de PEDERSEN Lis, de nationalité danoise,

actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 15 novembre 2016 à 9 heures, sous la prévention de banqueroute frauduleuse.

Délit prévu et réprimé par les articles 327, 328-1 et 328-2 du Code Pénal.

Pour extrait :
P/ Le Procureur Général,
Le Procureur Général Adjoint,
H. POINOT.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Maître Patricia GRIMAUD-PALMERO, Huissier, en date du 3 mai 2016, enregistré, le nommé :

- SANGNA Pradit, né le 8 novembre 1967 à Buri Ram (Thaïlande), de filiation inconnue, de nationalité thaïlandaise, extra en restauration,

actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 15 novembre 2016 à 9 heures, sous la prévention d'usage de faux document administratif.

Délit prévu et réprimé par les articles 26 chiffre 3 et 97 du Code Pénal.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
J. DOREMIEUX.

GREFFE GENERAL

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Sébastien BIANCHERI, Premier Juge au Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, Juge-commissaire de la liquidation des biens de Mme Linda DE KAM exerçant le commerce sous l'enseigne « POCO », a autorisé le syndic Mme Bettina RAGAZZONI, à demander l'assistance judiciaire à l'effet de constituer avocat dans le cadre de l'appel formé par Mme Linda DE KAM à l'encontre du jugement du Tribunal de Première Instance de Monaco en date du 23 août 2016 ayant prononcé sa liquidation des biens.

Monaco, le 19 octobre 2016.

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a,

Autorisé M. Jean-Paul SAMBA, ès-qualités de syndic de la liquidation des biens de la SAM POLY-SERVICE TMS, à résilier les droits locatifs relatifs au bail consenti à la SAM POLY-SERVICE TMS, sur le bien situé n° 19, rue Plati à Monaco, auprès de M. Bernard LANTERI,

représenté par son frère M. Christian LANTERI, en contrepartie du paiement d'une somme de quarante mille euros (40.000 euros), tous les frais liés à la présente résiliation demeurant à la charge exclusive du bailleur.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de Commerce.

Monaco, le 20 octobre 2016.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mme Léa PARIENTI, Juge-commissaire de la liquidation des biens de la S.A.R.L. BATELEC, a ordonné l'avance par le Trésor à Mme Bettina RAGAZZONI, Syndic, des frais s'élevant à la somme globale de 647,68 euros, ce conformément aux dispositions de l'article 609 du Code de Commerce.

Monaco, le 21 octobre 2016.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Sébastien BIANCHERI, Premier Juge au Tribunal de Première Instance, Juge-commissaire de la liquidation des biens de la SAM MISAKI a autorisé le syndic M. Christian BOISSON à céder les marques figurant sur l'avenant annexé à la requête à la société NEW STEFAL HOLDING et ce à l'euro symbolique.

Monaco, le 21 octobre 2016.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Sébastien BIANCHERI, Juge-commissaire de la liquidation des biens de la S.A.R.L. PLASTIC CHEMICAL, a ordonné l'avance par le Trésor à M. André GARINO, Syndic, des frais s'élevant à la somme globale de 914,64 euros, ce conformément aux dispositions de l'article 609 du Code de Commerce.

Monaco, le 21 octobre 2016.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mme Léa PARIENTI, Juge-commissaire de la cessation des paiements de la SARL TOUT L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE DE MONACO (T.E.E.) dont le siège social se trouvait à Monaco, 20, boulevard de Suisse, conformément à l'article 428 du Code de Commerce, a taxé les frais et honoraires revenant au syndic M. André GARINO dans la liquidation des biens susvisée.

Monaco, le 21 octobre 2016.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 5 octobre 2016,

M. Francesco GALIFFO, commerçant, domicilié 52, boulevard du Jardin Exotique, à Monaco,

a cédé à la S.A.R.L. « IMMO Y&A.G. » au capital de 15.000 € et siège 6, rue Suffren Reymond à Monaco, en cours d'immatriculation,

le droit au bail portant sur des locaux, ci-après désignés, dépendant d'un immeuble sis 6, rue Suffren Reymond, à Monaco, savoir :

un magasin avec arrière boutique et cabinet de toilette, situé au r-d-c et formant le lot UN du règlement de copropriété et cahier des charges de l'immeuble.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 28 octobre 2016.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Première Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 21 octobre 2016,

la S.C.S. MOLLER & CIE, au capital de 15.245 €, avec siège social 37, boulevard du Jardin Exotique, à Monaco, a cédé à Mlle Frédérique MORACCHINI dit MORA, domiciliée 8-10, ruelle Sainte-Dévote, à Monaco-Ville, le droit au bail d'un local à usage de commerce situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 3, Place d'Armes, à Monaco-Condamine.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 28 octobre 2016.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
« S.A.R.L. CONSTRUCTOR »**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.

Suivant acte reçu par le notaire soussigné le 8 septembre 2016 complété par acte du 21 octobre 2016, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « S.A.R.L. CONSTRUCTOR ».

Objet :

« La société a pour objet :

La réalisation directement ou en sous-traitance de tous travaux de bâtiment, tous corps d'état, de construction, de rénovation et de décoration, à l'exclusion de l'activité réglementée d'architecte,

et généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus. ».

Durée : 99 années à compter du 14 octobre 2016.

Siège : « VILLA PALIS », 17, rue des Roses, à Monaco.

Capital : 15.000 euros, divisé en 100 parts de 150 euros.

Gérant : Monsieur Florian PAZZAGLIA, demeurant la Frégate, 2, rue Princesse Antoinette à Monaco.

Une expédition de chacun desdits actes a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être affichée conformément à la loi, le 27 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

« GTECH Monaco S.A.M. »
(Nouvelle dénomination : « IGT Monaco S.A.M. »)
(Société Anonyme Monégasque)

MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2016, les actionnaires de la société anonyme monégasque « GTECH Monaco S.A.M. » ayant son siège 7, rue du Gabian, à Monaco, ont décidé de modifier l'article 1^{er} (dénomination) des statuts qui devient :

« ARTICLE PREMIER.

Il est formé, entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être par la suite, une société anonyme monégasque qui sera régie par les lois de la Principauté de Monaco et les présents statuts.

La société est désignée par une dénomination sociale à laquelle peut être incorporé le nom d'un ou plusieurs associés et qui doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société anonyme monégasque » ou des initiales « S.A.M. ».

Tous actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers doivent, en outre, indiquer le capital et le siège social ainsi que le numéro d'immatriculation de la société au Répertoire du Commerce et de l'Industrie de la Principauté de Monaco.

La société prend la dénomination de « IGT Monaco S.A.M. ».

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 29 septembre 2016.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 21 octobre 2016.

IV.- Une expédition de l'acte précité a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 27 octobre 2016.

Signé : H. REY.

**APPORT D'ELEMENTS DE
FONDS DE COMMERCE**

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte du 20 juillet 2016, contenant l'établissement des statuts de la société à responsabilité limitée « GLOBAL SYNERGY MONACO », Monsieur Igor Gamba a fait apport à ladite société des éléments du fonds de commerce qu'il exploite à Monaco, 41, avenue Hector Otto.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la présente insertion, au siège du fonds.

Monaco, le 28 octobre 2016.

MODIFICATION DU REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Joseph Anne DE RAMEL dit SECONDAT DE MONTESQUIEU, retraité, de nationalité française, né le 30 octobre 1921 à Paris (8^{ème} arrondissement) et Madame Florence WASSOUF, épouse de Monsieur Joseph Anne DE RAMEL dit SECONDAT DE MONTESQUIEU, sans profession, de nationalité française, née le 30 avril 1951 à Bouake (Côte d'Ivoire), demeurant tous deux 5, avenue de Grande-Bretagne à Monaco,

ont déposé requête par devant le Tribunal de Première Instance de Monaco le 18 octobre 2016, à l'effet d'entendre prononcer l'homologation d'un acte de modification du régime matrimonial établi par Maître Magali CROVETTO-AQUILINA, Notaire à Monaco, le 16 septembre 2016, enregistré à Monaco le 19 septembre 2016, Folio 82 R, Case 4, aux termes duquel ils entendent adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, aux lieu et place de celui du régime légal monégasque de la séparation de biens, auquel ils se trouvaient soumis.

Les éventuelles oppositions devront être signifiées en l'Etude de Maître Magali CROVETTO-AQUILINA, Notaire.

Le présent avis est insérer conformément à l'article 1243 du Code Civil et à l'article 819 du Code de Procédure Civile.

Monaco, le 28 octobre 2016.

GAIAPIXIU

**CONSTITUTION D'UNE SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 avril 2016, enregistré à Monaco le 11 avril 2016, Folio Bd 97 V, Case 7, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « GAIAPIXIU ».

Objet : « Import, export, vente en gros, commission, courtage de peaux et fourrures et de tous accessoires s'y rapportant, ainsi que l'étude, l'assistance et le conseil en matière de stratégie de production, de stratégie commerciale et de stratégie de développement économique et de marketing dans le domaine du commerce de peaux et fourrures, le tout dans le respect des règlements locaux et internationaux en vigueur. Et généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 14 bis, rue Honoré Labande à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérante : Madame PELTEKIAN Houry épouse KAZANJIAN, associée.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 18 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

S.A.R.L. IMMO Y&A.G

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 janvier 2016, enregistré à Monaco le 1^{er} février 2016, Folio Bd 7 V, Case 3, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « S.A.R.L. IMMO Y&A.G ».

Objet : « La société a pour objet :

- transaction sur immeubles et fonds de commerce ;
- gestion immobilière et administration de biens immobiliers.

Et généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 6, rue Suffren Reymond à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Axel GIUDICELLI, associé.

Gérant : Monsieur Yaël GIUDICELLI, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 19 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

LTS & HUET Corp

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'actes sous seing privé en date des 24 décembre 2015 et 2 février 2016, enregistrés à Monaco les 12 janvier 2016 et 8 février 2016, Folio Bd 119 R, Case 6, et Folio Bd 184 R, Case 3, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « LTS & HUET Corp ».

Objet : « La société a pour objet, en Principauté de Monaco et à l'étranger :

La réalisation de prestation de services sur mesure aux propriétaires et collectionneurs de véhicules de prestige dans la gestion de parcs automobiles ;

La recherche et la sélection de véhicules de collection ;

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou tout autre objet similaire ou connexe. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 1D, promenade Honoré II à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Nicolas LETESSIER, associé.

Gérant : Monsieur Alexandre HUET, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 19 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

MEXA CORP

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 juin 2016, enregistré à Monaco le 23 juin 2016, Folio Bd 119 V, Case 7, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « MEXA CORP ».

Objet : « La société a pour objet :

L'importation, l'exportation, la commission, le courtage, l'achat, la vente en gros, en demi-gros et au détail exclusivement par tout moyen de communication à distance, de tout luminaire, système d'éclairage, articles de décoration et matériel électrique s'y rapportant, avec stockage auprès d'un transitaire agréé ; à titre accessoire,

toutes études et prestations évènementielles relatives à cette activité (à l'exclusion de toute activité réglementée) ainsi que la gestion d'un site internet dédié. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 7, rue de l'Industrie à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérante : Madame Vincente PLATAROTI épouse CONSTANS, associée.

Gérant : Monsieur Merouane AZZI, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

OLLA NETWORK

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'actes sous seing privé en date des 25 avril 2016 et 20 juin 2016, enregistrés à Monaco les 4 mai 2016 et 7 juillet 2016, Folio Bd 12 N, Case 4, et Folio Bd 165 R, Case 2, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « OLLA NETWORK ».

Objet : « La société a pour objet :

L'étude, la recherche, le développement et la mise en œuvre de concepts dans le domaine de la restauration ; le développement marketing et commercial desdits concepts, ainsi que la recherche de personnel de cuisine et salle (lequel devra être embauché directement par les établissements de restauration) ; dans le cadre de l'activité principale, la conception, l'importation, l'exportation, la vente en gros, la commission, le courtage, la représentation, d'articles de la table, ainsi que de mobiliers de restaurant et de cuisine ; le dépôt de marques, dessins, modèles et le cas échéant de brevets liés aux créations de concepts ci-avant évoqués.

Et généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 20, avenue de Fontvieille à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Olivier TUGAUT, non associé.

Gérant : Monsieur Laurent VILLA, non associé.

Un exemplaire des actes précités a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 27 septembre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

ORIEL

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'actes sous seing privé en date des 26 octobre 2015 et 19 janvier 2016, enregistrés à Monaco les 10 novembre 2015 et 9 mars 2016, Folio Bd 150 R, Case 4, et Folio Bd 124 V, Case 5, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « ORIEL ».

Objet : « La société a pour objet, en Principauté de Monaco et à l'étranger : pour le compte de personnes morales et d'entités gouvernementales :

- l'étude et la recherche de marchés, la prospection commerciale, l'analyse et la définition de stratégie commerciale de développement ;

- aide et assistance dans le montage de financements, le suivi et la réalisation de projets, la négociation de contrats et intermédiation avec les professionnels concernés ;

- dans ce cadre, toutes prestations de service de nature administrative à l'exclusion de toute activité réglementée ;

- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 1, rue des Genêts à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérante : Madame Maja FRENKEL, associée.

Un exemplaire des actes précités a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 20 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

SHINY CAR

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 juillet 2016, enregistré à Monaco le 22 juillet 2016, Folio Bd 36 R, Case 5, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « SHINY CAR ».

Objet : « La société a pour objet :

Tant à Monaco qu'à l'étranger : la réalisation de toutes prestations de services de lavage, nettoyage, et entretien de véhicules, de bateaux, et de jets privés sur site ou en station de lavage, au moyen de produits non polluants et écologiques, pouvant inclure l'usage de machine à vapeur.

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus, et de nature à favoriser l'activité sociale. ».

Durée : 99 ans, à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et de l'Industrie.

Siège : 9, avenue Albert II à Monaco.

Capital : 60.000 euros.

Gérant : Monsieur André LANDU, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 19 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

APPORT D'ELEMENTS DE FONDS DE COMMERCE

Première Insertion

Aux termes d'un acte du 12 juillet 2016, contenant l'établissement des statuts de la société à responsabilité limitée « SHINY CAR », Monsieur André LANDU a fait apport à ladite société des éléments du fonds de commerce qu'il exploite à Monaco, 9, avenue Albert II.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la deuxième insertion, au siège du fonds.

Monaco, le 28 octobre 2016.

TAMSAB

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 juin 2016, enregistré à Monaco le 28 juin 2016, Folio Bd 176 V, Case 2, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « TAMSAB ».

Objet : « La société a pour objet :

la gestion et l'exploitation du restaurant d'entreprise de la S.A.M. AS MONACO F.C S.A et de l'Association Sportive de Monaco,

et, généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières se rattachant à l'objet social ci-dessus. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 7, avenue des Castelans à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Martino GIANNOTTI, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

ADMC

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 15.000 euros
 Siège social : 41, avenue Hector Otto -
 c/o AAACS - Monaco

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2016, les associés ont décidé de modifier l'article 2 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

ART. 2. - OBJET

La société a pour objet :

Tant en Principauté de Monaco qu'à l'étranger, le conseil et l'assistance en matière de décoration, de design, d'aménagement et d'agencement d'intérieurs, à l'exclusion des activités relatives à la profession d'architecte.

La coordination de projets d'aménagement et d'agencement d'intérieurs.

L'achat, la vente, tant aux professionnels qu'aux particuliers, de tout mobilier, de tous objets et de tous éléments ou articles de décoration, en ce compris les antiquités et les œuvres d'arts.

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus. ».

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 17 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

PILAR

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 15.000 euros
 Siège social : 44, boulevard d'Italie - Monaco

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10 juillet 2016, les associés ont décidé de modifier l'objet social de la société, qui devient :

ART. 2. - NOUVEL OBJET

Consultant technique dans le bâtiment consistant à la coordination, pour le compte des particuliers et des professionnels du bâtiment, des activités déployées par tous corps d'état, le suivi des marchés et la coordination des activités de chantiers, à l'exception des activités réservées à la profession d'architecte, le conseil en décoration d'intérieur, et l'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que la mise en relation avec les professionnels concernés (exclusivement en faisant appel à des structures monégasques) ; à titre accessoire, la fourniture de matériels et éléments de décoration s'y rapportant.

Et généralement, toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières susceptibles de se rattacher à l'objet social ci-dessus ou d'en favoriser le développement. ».

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 18 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

ALTEA S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 15.000 euros
 Siège social : 9, avenue d'Ostende - Monaco

NOMINATION D'UN COGERANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10 juin 2016, enregistrée à Monaco le 12 août 2016, Folio Bd 41 V, Case 6, les associés ont procédé à la nomination d'un nouveau cogérant.

La gérance est désormais assurée par Messieurs Thierry BOUNOUS, Pietro SCIARRINO, Federico FRÜHBECK et Jose-Luis DELSO MARTINEZ-TREVIJANO.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 11 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

CHALLENGER STONE SARL

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 1, avenue Henry Dunant - Monaco

—

DEMISSION D'UN COGERANT

—

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25 août 2016, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Antonius DIEKMAN de ses fonctions de cogérant et en conséquence de modifier l'article 10-1-1° des statuts.

Monsieur Gaurav SULTANIYA demeure seul gérant.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 18 octobre 2016.

Monaco, le @ octobre 2016.

COFFEE TRADING CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 74, boulevard d'Italie - c/o Régus - Monaco

—

DEMISSION D'UN COGERANT

—

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, tenue le 15 septembre 2016, il a été pris acte de la démission de M. Edouard MOUSNY demeurant 2 bis, boulevard Rainier III à Monaco, de ses fonctions de cogérant.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 21 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

**INTERNATIONAL CORPORATE
STRUCTURING****en abrégé ICS**

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 100.000 euros

Siège social : 20, boulevard de Suisse - Monaco

—

NOMINATION D'UNE COGERANTE

—

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 5 août 2016, il a été décidé de nommer Madame Luana GRAU PINHEIRO, épouse COTTALORDA, comme cogérante non associée de la société.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 18 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

LAGET & PARTNERS

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 50.000 euros

Siège social : « Château Amiral » Bloc B -
42, boulevard d'Italie - Monaco

—

MODIFICATION STATUTAIRE

—

Aux termes du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 26 septembre 2016, les associés de la société à responsabilité limitée « LAGET & PARTNERS » ont pris acte du décès de Monsieur Jean LAGET, cogérant non associé, et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.

La société demeure gérée par Madame Brigitte BAILET, gérante associée.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 21 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

L.F.F.I. MONACO OFFICES

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 15.000 euros
 Siège social : 20, boulevard de Suisse - Monaco

NOMINATION D'UNE COGERANTE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 août 2016, il a été décidé de nommer Madame Luana GRAU PINHEIRO, épouse COTTALORDA, comme cogérante associée de la société.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 18 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

LORO PIANA MONACO

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 1.000.000 euros
 Siège social : allée François Blanc - Monaco

**DEMISSION D'UN GERANT
NOMINATION D'UN GERANT**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28 juin 2016, il a été décidé la nomination de Monsieur Jean-Baptiste DEBAINS en qualité de gérant non associé, en remplacement de Monsieur Alberto FESTA, gérant non associé, démissionnaire.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

MAC SHIPPING SARL

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 15.000 euros
 Siège social : 17, boulevard Rainier III - Monaco

DEMISSION D'UN COGERANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2016, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Andreas THEOTOKIS de ses fonctions de cogérant.

Monsieur Donald MCTAGGART demeure seul gérant. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 20 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

**TECHNI RENOVATION &
CONSTRUCTION**

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 61.000 euros
 Siège social : 1, rue du Gabian - Monaco

**DEMISSION D'UN GERANT
NOMINATION D'UNE GERANTE**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 octobre 2015, il a été pris acte de la démission de Monsieur Dominique STAGLIANO de ses fonctions de gérant et procédé à la nomination en remplacement de Mademoiselle Ivona IVANOVIC, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs prévus aux statuts sociaux.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 20 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

**S.A.R.L. BUREAU MONEGASQUE
D'EXPERTISES**

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 15.000 euros
 Siège social : 20, boulevard de Suisse - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 8 août 2016, les associés ont décidé de transférer le siège social au 36, avenue de l'Annonciade à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 25 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

S.A.R.L. E.D.B.M.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros

Siège social : 28, boulevard Princesse Charlotte - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 1^{er} août 2016, les associés ont décidé de transférer le siège social au 13, boulevard Princesse Charlotte à Monaco.

Un exemplaire de ladite décision a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 28 septembre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

S.A.R.L. TRANS WORLD

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros

Siège social : 5, allée Crovetto Frères - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement des associés du 13 septembre 2016, les associés ont décidé de transférer le siège social au 14 bis, rue Honoré Labande à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

S.A.R.L. WORLD FORESTRY MONACO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros

Siège social : 1, rue du Gabian - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 30 septembre 2016, les associés ont décidé de transférer le siège social au 1, avenue Henry Dunant à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

HERCULE INTERNATIONAL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros

Siège social : 14 bis, rue Honoré Labande - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} septembre 2016, les associés ont décidé à l'unanimité :

- de procéder à la dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2016 ;

- de nommer en qualité de liquidateur pour une durée indéterminée Monsieur Cédric FERRERO, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation ;

- de fixer le siège de liquidation au 14 bis, rue Honoré Labande à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 17 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

TEYSTI

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 75.000 euros

Siège social : 7, rue de l'Industrie
c/o Talaria Business Center - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, les associés de la SARL TEYSTI réunis le 1^{er} septembre 2016, ont décidé à l'unanimité :

- la dissolution anticipée de la société à compter de ce même jour ;

- de nommer comme liquidateur Monsieur Laurent AMARAGGI, avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de la liquidation ;

- de fixer le siège de la liquidation chez le liquidateur, 26, boulevard d'Italie à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 12 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

WEALTH MC INTERNATIONAL

Société Anonyme Monégasque
au capital de 300.000 euros
Siège social : 6, boulevard des Moulins - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire réunie le 30 septembre 2016, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2016 et sa mise en liquidation amiable en conformité des dispositions statutaires

Monsieur Alain BONNET a été nommé aux fonctions de liquidateur sans limitation de durée, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation a été fixé au 2, rue de la Lujerneta, c/o KPMG GLD et Associés à Monaco, lieu où la correspondance doit être adressée et où tous actes et documents relatifs à la liquidation doivent être notifiés.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 25 octobre 2016.

Monaco, le 28 octobre 2016.

CAPEX EUROPE

Société Anonyme Monégasque en liquidation
au capital de 150.000 euros
Siège de liquidation : Monaco Business Center -
20, avenue de Fontvieille - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société CAPEX EUROPE en liquidation sont convoqués en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 14 novembre 2016 à 10 heures au siège de la société DCA S.A.M., sis 12, avenue de Fontvieille à Monaco, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du liquidateur et des Commissaires aux Comptes ;

- Examen et approbation des comptes de dissolution au 31 mai 2016 ;

- Quitus aux administrateurs en exercice au 31 mai 2016 ;
- Affectation des résultats ;
- Approbation, s'il y a lieu, des opérations visées par les dispositions de l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 ;
- Honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- Questions diverses.

SOCIETE MONEGASQUE D'HOTELLERIE

Société Anonyme Monégasque
au capital de 3.060.000 euros
Siège social : 23, avenue des Papalins - Monaco

AVIS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 septembre 2016 à onze heures trente, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée « SAM SOCIETE MONEGASQUE D'HOTELLERIE », au capital de 3.060.000 euros, ayant son siège social au 23, avenue des Papalins à Monaco, ont décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, la continuation de la société malgré la perte de plus de trois-quarts du capital social.

ASSOCIATIONS

RECEPISSE DE DECLARATION D'UNE ASSOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration reçue le 21 septembre 2016 de l'association dénommée « AMIG ».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, c/o M. Andrea ZARBO au 13, boulevard Princesse Charlotte, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

- « - de favoriser le développement des innovations dans les maladies relatives à l'intolérance au gluten ;
- encourager et promouvoir la production, la diffusion et l'usage de produits sans gluten :
- promouvoir la recherche médicale dans le domaine de l'intolérance au gluten,

- organiser des rencontres professionnelles, congrès et conférences,

- favoriser la formation et l'acquisition de nouvelles connaissances relative à l'intolérance au gluten. ».

**RECEPISSE DE DECLARATION
DE MODIFICATION DES STATUTS
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration reçue le 25 avril 2016 de l'association dénommée « MONTE-CARLO POLO SUR NEIGE ».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, 34, rue Plati, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

« - de regrouper en son sein des cavaliers propriétaires de leurs chevaux, des amateurs et des joueurs en vue de pratiquer le polo sur neige ;

- d'organiser des tournois, des compétitions officielles et des manifestations autour du polo ;

- d'organiser l'initiation, l'entraînement et le perfectionnement des joueurs/amateurs de polo, sous la direction de personnes qualifiées ;

- de promouvoir le polo sur neige ;

- de créer entre ses membres des liens d'amitié et de solidarité ;

- de permettre la pratique du polo sur neige, et dans ce cadre, l'association pourra louer et utiliser toute infrastructure permettant la pratique dudit sport ;

- organiser et participer à toutes activités, animations, promotions, préventions ou manifestations ;

- intervenir auprès de tout organisme public ou privé ;

- organiser les relations internationales. ».

**RECEPISSE DE DECLARATION
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration reçue le 27 septembre 2016 de l'association

dénommée « Order of Free Gardeners of Monaco (Ordre des Francs-Jardiniers de Monaco) ».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, c/o SARL G&D, 6, impasse de la Fontaine, par décision du Conseil d'Administration, a pour objet :

« - de créer et animer toute manifestation et action susceptible de contribuer à la prospérité et au renom de la Principauté de Monaco ainsi que d'être le point de rencontre entre les personnalités des arts du monde de la culture, de la philosophie, etc ... ;

- d'être un lien privilégié entre la Principauté de Monaco et l'étranger ;

- d'organiser un réseau national et/ou international avec d'autres structures similaires ou comparables pour développer ses activités ;

- de promouvoir un esprit de bienveillance entre les membres et plus particulièrement le soutien des « actions humanitaires culturelles » définies et proposées par l'Assemblée Générale des Nations Unies ;

- la mise en œuvre des idées, principes et règles exposés dans le préambule et l'historique ;

- de se servir de médias à des fins de sensibilisation ;

- de se donner les moyens matériels et financiers nécessaires à son action conformément à la législation Monégasque en vigueur ;

- permettre la location de salle(s), d'équipement(s), de moyen(s) logistique(s) permettant l'organisation de réunion, de séminaire, congrès, etc ... ».

**RECEPISSE DE DECLARATION
DE MODIFICATION DES STATUTS
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration de modification des statuts reçue le 23 septembre 2016 de l'association dénommée « Association de Promotion et d'Organisation du Téléthon Monaco (OTM) ».

Ces modifications portent sur l'article 3 relatif au siège social qui est fixé « Résidence Azur, 11-13, rue Louis Auréglià » et l'article 4 des statuts.

**RECEPISSE DE DECLARATION
DE MODIFICATION DES STATUTS
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration de modification des statuts reçue le 28 juillet 2016 de l'association dénommée « ASSOCIATION DU PERSONNEL DE RADIO MONTE-CARLO ».

Ces modifications portent sur l'objet dont la rédaction a été en partie revue, l'association concernant désormais les anciens collaborateurs de la société « Radio Monte-Carlo » et la référence à une caisse d'œuvres sociales ayant été supprimée, ainsi qu'une refonte des statuts lesquels sont conformes à la loi régissant les associations.

**RECEPISSE DE DECLARATION
DE MODIFICATION DES STATUTS
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations

et les fédérations d'associations, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration de modification des statuts en date du 10 décembre 2014 de l'association dénommée « Association Monégasque pour le Perfectionnement des Connaissances des Médecins », en abrégé « AMPCM ».

Ces modifications portent sur l'article 2 relatif à l'objet au sein duquel les activités de ce groupement sont complétées par la mention « à Monaco et à l'étranger » et sur une refonte des statuts lesquels sont conformes à la loi régissant les associations.

**RECEPISSE DE DECLARATION
DE MODIFICATION DES STATUTS
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration de modification des statuts reçue le 25 juillet 2016 de l'association dénommée « ECURIE MONACO ».

Ces modifications portent sur une refonte des statuts lesquels sont conformes à la loi régissant les associations.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES

VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 21 octobre 2016
C.F.M. Indosuez Monétaire	08.04.1992	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	283,70 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.964,48 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	6.313,16 USD
Monaco Court-Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.081,27 EUR
Monaco International Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	2.109,40 EUR
Capital Obligation Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	4.834,34 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.119,43 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 21 octobre 2016
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.471,16 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.381,02 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.324,58 EUR
Monaco High Dividend Yield	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.052,92 EUR
Monaco International USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.084,04 USD
C.F.M. Indosuez Equilibre FCP	19.01.2001	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.373,04 EUR
C.F.M. Indosuez Prudence FCP	19.01.2001	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.418,30 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.155,83 EUR
Capital Long Terme Part P	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.443,78 EUR
Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	506,08 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	10.946,29 EUR
C.F.M. Indosuez Actions Multigestion	10.03.2005	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.336,93 EUR
Monaco Court-Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.770,94 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.519,06 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	834,60 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.184,34 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.376,26 EUR
Capital Long Terme Part M	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	63.275,24 EUR
Capital Long Terme Part I	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	651.722,81 EUR
Monaco Convertible Bond Europe	20.09.2010	C.M.G.	C.M.B.	1.188,81 EUR
Objectif Maturité 2018	21.01.2013	EDR Gestion (Monaco)	Edmond de Rothschild (Monaco)	1.092,22 EUR
Capital Private Equity	21.01.2013	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.002,02 USD
Monaco Horizon Novembre 2018	21.05.2013	C.M.G.	C.M.B.	988,70 EUR
Capital ISR Green Tech	10.12.2013	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.065,80 EUR
Monaco Horizon Novembre 2021	03.12.2015	C.M.G.	C.M.B.	1.093,87 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	EUR
C.F.M. Indosuez Environnement Développement Durable	14.01.2003	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 25 octobre 2016
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	30.07.1988	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	614,23 EUR
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.881,06 EUR

Le Gérant du Journal : Robert Colle



imprimé sur papier PEFC

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

